



ART. 1 – Organisation

- A - La Coupe de France se déroule scratch en équipe de 5.
- B - Elle est organisée en 3 phases :
- ◆ Phase régionale : **les 9 et 10 décembre 2006.**
 - ◆ Phase nationale : **les 16 et 17 juin 2007 pour 32 équipes à WITTELSHEIM**

ART. 2 – Système de jeu

- A - Toutes les rencontres se déroulent sur 3 parties avec attribution de 1 point (1/2 en cas d'égalité) par partie et 1 point (1/2 en cas d'égalité) au total quilles de la rencontre. L'équipe vainqueur aux points est qualifiée pour le tour suivant. En cas d'égalité, autant de jeux décisifs (tie-break) que nécessaire sont joués, suivant les dispositions de l'article correspondant du règlement sportif. En cas d'égalité en finale, il est procédé à une partie supplémentaire, puis à autant de jeux décisifs que nécessaire.

ART. 3 – Les équipes

- A.- Tous les joueurs d'une équipe doivent être licenciés F.F.B.S.Q. et appartenir à la même association
- B.- La participation de joueurs de nationalité étrangère, licenciés F.F.B.S.Q., est limitée à un joueur présent sur les pistes.
- C.- **De la phase régionale à la finale**, chaque équipe ne peut utiliser plus de 10 joueurs. Sont comptées dans les 10 :
- ◆ Les 5 joueurs inscrits sur le bulletin d'engagement, même si un ou plusieurs d'entre eux ne participent pas.
 - ◆ Tout joueur ayant effectué ne serait-ce qu'une ligne.
- D.- **Aucun joueur ne peut faire partie de deux équipes différentes**
- E.- **Le remplacement, en cours de rencontre, est autorisé**, dans la limite de l'utilisation des 10 joueurs.

ART. 4 – Engagements

- A - L'association fait parvenir à son Comité Régional le bulletin d'engagement accompagné des droits fixés à **60 euros par équipe** (parties non incluses) par chèque à l'ordre du Comité Régional. Date limite d'envoi : consulter votre Comité Régional.

- B -** Le capitaine de l'équipe doit remplir le bulletin d'engagement de façon complète et lisible. Il ne **comporte que 5 joueurs** : les remplaçants éventuels n'ont pas à être mentionnés.
- C -** L'engagement d'une équipe comporte, pour celle-ci, l'obligation impérative de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle est qualifiée, sous peine de sanctions.

ART. 5 – Phase Régionale

- A -** Elle se déroule, dans chaque région administrative, en un lieu choisi par le Comité Régional.
- B -** Le tirage au sort des rencontres est effectué, en public et/ou en présence de l'arbitre, par le Comité Régional au plus tard **le 17 Novembre 2006**. Il est communiqué aux Clubs et au C.T.S. Bowling.
- C -** Le Comité Régional est responsable de l'organisation de cette phase. Il nomme le ou les arbitres, établit les horaires en accord avec le centre, attribue les pistes, encaisse les frais de parties (**2,86€** maximum l'unité) auprès des capitaines d'équipes et les règle au centre d'accueil.
- D -** Si une région administrative n'a pas 4 équipes engagées, elle est rattachée à sa région sportive. Si une région sportive n'a pas 4 équipes engagées, elle est rattachée à la plus proche région administrative ou sportive de son interrégion.
- E -** Si deux équipes d'un même centre doivent se rencontrer au premier tour, elles ont la possibilité de le faire dans ce centre si celui-ci est distant de **plus de 150 km** du lieu désigné et si les horaires le permettent.

ART. 7 – Phase Nationale

- A -** Elle est organisée par le C.T.S. Bowling qui prend en charge les frais de parties.
Aucune indemnité de déplacement n'est versée.
- B -** **Les boules d'entraînement sont autorisées aux éventuels remplaçants en fonction du nombre de pistes disponibles dans le centre, de toute façon au plus tard à partir des 1/2 finales.**
- C -** Les 2 équipes éliminées à l'issue des 1/2 finales disputent un match de classement qui a lieu en même temps que la finale.
- D -** Une compétition individuelle (trophée Louis VIVES) sera proposée aux éliminés des premiers tours, par le CTS National.

ART. 8 – Disqualification

En cas de non-respect du présent règlement, le C.T.S. Bowling peut être amené à disqualifier une équipe. Dans ce cas, l'équipe battue, au dernier tour qualificatif pour la phase suivante par l'équipe disqualifiée, prend la place de celle-ci.

ART.9

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette Coupe de France.

ART.10

Le C.T.S. Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.